



中国工商银行 (加拿大)

INDUSTRIAL AND COMMERCIAL BANK OF CHINA (CANADA)

AVIS DE MODIFICATION

Conditions générales des Services bancaires aux entreprises

À compter du 1er juin 2018, nos **Conditions générales des Services bancaires aux entreprises** remplaceront la *Convention relative aux comptes courants*, la *Convention relative aux cartes de débit* et la *Convention relative aux services de cyberbanque* pour les comptes d'entreprise; elles combinent également la *Résolution des plaintes des clients*.

Il est important que vous lisiez et compreniez les Conditions couvrant les Services que vous avez choisis. L'utilisation continue de votre compte constitue une acceptation des présentes Conditions générales des Services bancaires aux entreprises. Veuillez consulter www.icbk.ca / Legal pour obtenir les détails des Conditions générales des Services bancaires aux entreprises.

Nous vous remercions d'avoir choisi la Banque industrielle et commerciale de Chine (Canada). Nous nous engageons à fournir le meilleur service de qualité à nos clients.